



## INFORMATION AUX USAGERS

La procédure de **relance des documents empruntés et non restitués** a changé afin d'améliorer la mise à disposition des documents pour l'ensemble des usagers :

- Envoi d'une première lettre de relance après 15 jours de retard.
- Envoi d'une deuxième lettre de relance 15 jours plus tard en cas de non restitution des documents puis transmission du dossier au Trésor Public pour une mise en recouvrement d'un montant forfaitaire des documents non restitués :
  - – 15 € pour un livre
  - – 30 € pour un DVD
  - – 50 € pour un jeu vidéo

Toute restitution intervenant après la mise en recouvrement n'arrête pas la procédure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

HÔTEL DE VILLE